

La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°3 Juillet 2010

Escalade dans la via ferrata de la «Grande Roche». Champagny-en-Vanoise. © PNV - Christophe Gotti.

Activités sportives et respect des milieux COMMENT LES CONCILIER?

Le parc national de la Vanoise est un terrain d'aventures et de découverte grandeur nature. Il s'agit toutefois d'en définir les règles pour en préserver les richesses et la beauté. C'est l'un des objectifs du projet de charte. L'enjeu est double. Il s'agit tout d'abord de travailler à l'encadrement des activités déjà largement pratiquées sur le territoire afin d'en limiter les impacts négatifs sur la faune, la flore, les paysages et les autres usagers. VTT, escalade, alpinisme ou encore sports aériens sont ainsi en première ligne. Et si les acteurs sont déjà pour la plus grande part sensibilisés, la volonté du Parc est de travailler en lien toujours plus étroit avec eux de manière à offrir à toutes ces activités un cadre accepté et respecté par tous.

L'autre enjeu est de promouvoir les activités de randonnée ou de promenade, pratiques idéales pour découvrir la Vanoise, mais pratiques de moins en moins prisées sur ce type

de territoire. Avec pour conséquence une baisse de fréquentation et le risque que celle-ci se poursuive, mettant ainsi à mal le rôle de sensibilisation que doit assurer un parc national, au-delà de celui de préservation des milieux et des espèces.

Concrètement, il s'agit de donner envie, d'inviter à la découverte, aux pratiques régénératrices, à l'émerveillement. Pour y parvenir, l'objectif est de valoriser une Vanoise accueillante, une Vanoise où randonnée ne rime pas systématiquement avec grosses suées.

Le Parc veut s'engager, comme il l'inscrit dans son projet de charte, dans un travail renforcé de valorisation des sentiers, de structuration d'itinéraires et de meilleure visibilité de la signalétique et du balisage, notamment en aire optimale d'adhésion en lien avec les collectivités. Une manière de faire en sorte que la pratique de la Vanoise ne soit pas réservée qu'aux initiés. ●

Vos suggestions ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

Six lettres d'information vous seront remises en distribution toutes boîtes aux lettres, non personnalisées. Si vous souhaitez recevoir les prochaines lettres à votre nom, faites-le-nous savoir à :
accueil@parcnational-vanoise.fr

LE POINT DE VUE DE GOUBELLE

BA-BA DE L'ESCALADE
LE NOEUD DE HUIT

① FAIRE UN HUIT



② REPASSER DANS
L'AUTRE SENS



③ SERRER





Vététistes à Saint-Martin-de-Belleville. © PNV - Frantz Storck.



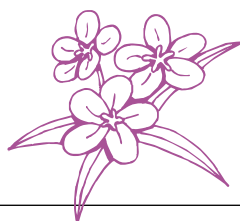
Bernard Vion
Guide de haute montagne,
maire adjoint de
Pralognan, administrateur
du Parc au titre des
propriétaires fonciers.



Yann Couillard
Accompagnateur
en montagne.



Philippe Hamichi
Président du club de vol libre
Vanoise à Aussois.



? Ça pose QUESTION

« J'ai longtemps été réticent à une convention régissant les activités sportives dans le parc, telle qu'elle existe dans celui des Écrins. Aujourd'hui mon avis a évolué même si je reste très attaché à la notion proposée par Samivel, « la liberté de se bien conduire », qui implique un profond respect du milieu naturel au sens large. La convention récemment rédigée dans le cadre du projet de charte du Parc national de la Vanoise me semble être un excellent compromis car elle précise les contextes et tient compte des évolutions climatiques susceptibles de rendre nécessaires des équipements nouveaux. Il serait temps aussi d'arrêter de faire passer les grimpeurs et les alpinistes pour de dangereux aménageurs de la montagne.

À Pralognan, commune emblématique du parc, berceau de l'alpinisme en Vanoise, peu de problèmes ont été identifiés dans les comportements et rien ne justifie d'évoluer vers une réglementation contraignante. Cette convention devrait permettre d'éviter « un cadrage trop citadin de la montagne », où le bon sens montagnard des habitants aurait été oublié. Elle sera complétée par une réunion annuelle regroupant pratiquants amateurs et professionnels, et associations environnementales afin de débattre des éventuels problèmes posés par les pratiques « montagne » dans le cœur du parc. » ●

Bernard Vion

« Il y a assurément un paradoxe à préserver un milieu naturel avec le moins de trouble possible et à y recevoir plusieurs centaines de visiteurs certaines journées d'été, mais le parc reste une salle de classe grandeur nature, un lieu pour faire découvrir aux visiteurs les interactions des biotopes et la nécessité de les protéger. Le bénéfice des visites est supérieur à la stricte protection des espaces sensibles. Limiter les entrées n'aurait aucun intérêt. Il faut accepter les flux et les gérer afin d'en limiter l'impact sur

le milieu, mais éduquer. La randonnée peut être « environnementalement » discutable mais pédagogiquement, elle est riche d'enseignements. Elle amène les visiteurs vers une pratique intelligente. Le développement des sentiers doit donc privilégier les sites où se concentrent des intérêts biologiques et naturels sans chercher à percer des espaces sensibles. Par contre, l'apport d'informations doit prévaloir. Des itinéraires justement dimensionnés, surtout très renseignés et panneautés sont à préférer. Sans doute reste-t-il aussi à multiplier des « portes scénographiques » comme la maison de la Vanoise à Termignon ou l'espace Glacialis à Champagny-en-Vanoise. » ●

Yann Couillard

« Pour les non-volants, la pratique du parapente peut laisser planer un risque de préjudice à la faune, mais en 30 années de présence, le club de vol ne peut justifier d'un impact. Nous accédons à pied, volons avec le vent, avançons à 30 voire 40 km/h maximum, en silence et sans frayeur pour les animaux. Tout comme les gypaètes ou les aigles royaux, le parapente cherche les ascendances de zones précises afin de gagner en hauteur et prolonger le vol. Les volatiles, naturellement curieux, viennent souvent à nous d'ailleurs. C'est un spectacle splendide qui ne les a jamais troublés. À 3 000 m d'altitude dans cette vallée étroite qui n'autorise pas la densité, nous sommes observateurs. Les bouquetins sont parfaitement calmes dans les pierriers. Les chamois surveillent l'ombre des voiles au sol mais sans aucun impact sur leurs populations. La nouvelle charte ne doit pas verbaliser sans cesse. Nous habitons la montagne, nous y vivons, nous en vivons par les baptêmes proposés aux touristes lors des vols sur les zones portes du parc ou les secteurs hors hivernages. Nous ne volons jamais en zone centre, nous attendons donc une compréhension de notre pratique, de son esprit respectueux de l'environnement et des milieux. » ●

Philippe Hamichi

Propos recueillis par Raphaël Sandraz.



Randonneurs et panneau de réglementation du parc. Vue sur le roc Merlet. © PNV - Christophe Gotti.

l'analyse

Poser la question de la pratique des activités de pleine nature sur l'espace parc revient à poser celle de son équilibre. Ce territoire remarquable associe en effet un cœur et une aire d'adhésion. Deux espaces que le projet de charte a pour objectif d'unir autour de valeurs partagées, mais deux espaces où les activités proposées varient. Cette diversité, qui s'explique en partie par les types d'infrastructures mis à disposition, est constitutive de la qualité et de l'équilibre de l'offre de loisirs et de découverte proposée. Au centre de cet équilibre, la randonnée, une pratique idéale pour découvrir les richesses de ce milieu d'exception tout en les préservant. Or sa pratique s'érode, en partie à cause d'une image faussée de la randonnée ou élitiste d'un milieu montagnard par nature peu accessible et réservé aux passionnés ou aux initiés.

Le Parc veut faire de la promenade comme de la randonnée en montagne des produits « tendance ». La Vanoise s'y prête particulièrement grâce à des itinéraires de qualité bien balisés et à un réseau de refuges d'altitude et de gîtes dans les vallées. Il s'agit aussi de préserver des espaces plus « confidentiels » à destination des initiés, des visiteurs en quête d'aventure ou d'immersion dans la nature, afin d'être attractif pour tous, dans le respect du caractère du parc. **Cette volonté va imposer un positionnement promotionnel à construire autour de « l'esprit parc », ce qui représente une évolution majeure pour le Parc national de la Vanoise.**

A. R.

La charte QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Plutôt que de les interdire, le décret du 21 avril 2009 donne la possibilité de réglementer dans le cœur du parc les activités sportives et de loisirs en milieu naturel, pratiquées à titre individuel ou encadrées par des professionnels.

Il s'agit de canaliser les activités qui peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement à l'image de l'escalade, du VTT ou encore des sports aériens. C'est-à-dire de trouver la bonne articulation entre, d'une part, les conceptions de protection et de gestion conservatoire propres au statut du parc national et, d'autre part, les cultures de pratiquants d'activités qui ont de tout temps été marquées par des débats éthiques. C'est l'objectif de la proposition de cadre contractuel sur les activités d'alpinisme et d'escalade rédigée par le Parc, dans le cadre de l'élaboration de son projet de charte, en concertation avec les différents acteurs concernés.

En complément, la promotion des pratiques sportives et de pleine nature favorisant la découverte du parc est un axe fort du projet de charte. L'enjeu est ici de donner à tous les publics potentiels l'image d'une Vanoise facile d'accès, aux antipodes d'un territoire réservé à des sportifs confirmés.

Moderniser l'offre randonnée et promenade

L'objectif est de fédérer les différents acteurs autour de cette offre et de coordonner ses adaptations progressives. Il faut, pour commencer, moderniser et créer des sentiers d'interprétation accessibles, complémentaires en termes de thématiques. L'amélioration et la pérennisation du réseau des sentiers de randonnée « ordinaires » est également un enjeu majeur. Tout comme la valorisation des « grands » itinéraires existants (GR5® et GR55®, Via Alpina). La conception et la mise à disposition d'outils de découverte individuelle, à caractère ludique et interactif (jeux de piste multimédia, etc.) font aussi partie de cette évolution de l'offre.

Promouvoir un espace privilégié pour la marche

La marche est l'activité idéale pour découvrir les patrimoines de la Vanoise. Pourtant, il est nécessaire de relancer et renouveler une fréquentation qui tend à s'étioler, en ciblant les publics qui seront les randonneurs et les promeneurs de demain (familles, jeunes, enfants). Dans cette optique, il est important de faciliter l'accès des visiteurs potentiels aux informations existantes en rendant celles-ci conviviales, rassurantes et attractives. La promotion de la diversité des circuits locaux de quelques jours en favorisant l'accès en train et autocar au départ de ces circuits permettrait, par exemple, d'éviter une polarisation excessive sur le tour des Glaciers de la Vanoise.

Promouvoir des activités hivernales « douces »

Randonnée à ski et raquette permettent au public de découvrir des espaces vierges dans une attitude de respect de l'environnement. Pour le territoire, elles constituent une ressource économique intéressante parce qu'elles impliquent notamment les guides de haute montagne et accompagnateurs, ainsi que certains refuges. Dans ce domaine, le développement d'outils appropriés pour faciliter des pratiques responsables est pertinent, notamment sur le Web.

Favoriser les passerelles entre l'hiver et l'été

En hiver, les stations accueillent près de quatre fois plus de visiteurs qu'en été. L'objectif est de promouvoir auprès de cette clientèle une offre estivale qu'elle méconnaît souvent. Dans cet esprit, le Parc pourrait, l'hiver en station ou dans les villages, organiser des animations pour faire connaître le parc et ses patrimoines mais aussi mettre en place des outils d'informations attractifs sur l'offre estivale. L'accent devra notamment être mis sur la randonnée et la promenade.

Aude Ristat



VTT près du lac du Tuéda. Les Allues.
© PNV - Emmanuelle Foray.

Juillet							2010
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
			1 <i>Conseil scientifique</i>	2	3	4	
5	6	7	8	9 <i>Bureau préparatoire</i>	10	11	
12 <i>Conseil d'administration</i>	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

DATES CLÉS

28 JUIN 2010

Réunion du Conseil économique, social et culturel.

1^{er} JUILLET 2010

Réunion du Conseil scientifique du Parc.

9 JUILLET 2010

Bureau préparatoire au Conseil d'administration du Parc.

12 JUILLET 2010

Conseil d'administration du Parc.



Groupe de travail sur le vol libre et le vol à voile, en réunion le 16 juin. © PNV - Philippe Lheureux.

Ça s'est passé LES MOIS DERNIERS

« Le dialogue est bien réel »

Le travail d'élaboration du projet de charte s'est activement poursuivi en mai et juin. Une réunion avec l'association des maires autour de la présentation de l'avant-projet le 19 mai et la réunion du bureau du Conseil d'administration le 4 juin ont montré que le travail mené sur le projet de charte se poursuit à un rythme très actif.

Une proposition de cartographie a fait l'objet d'échanges nourris avec les élus. Cette carte a pour objectif de définir les vocations des différentes zones du territoire de manière à lui assurer un équilibre général tout en encourageant son développement durable. Ces vocations correspondent aux thématiques présentées dans le document présentant le caractère du Parc et validé par tous les partenaires dont les élus : la montagne sauvage, la montagne « apprivoisée », la montagne accueillante et accessible, la montagne aménagée (domaines skiables et aménagements hydroélectriques) et la montagne riche de sa diversité.

Une nouvelle proposition de carte, retravaillée suite aux échanges avec les élus, a été présen-

tée le 23 juin au Conseil national de la protection de la nature pour avis. « *Nous sommes encore dans une logique de trajectoire et présentons des documents qui ne sont pas définitifs mais sont au contraire des bases de travail. Cela vaut pour la carte comme pour le projet de charte. Dans cet esprit, un travail de simplification de présentation écrite de l'avant projet a d'ores et déjà été réalisé en réponse à une demande qui nous avait été adressée* », souligne Philippe Lheureux, directeur adjoint du Parc national de la Vanoise.

Le Parc a également pris en compte le souhait des administrateurs de voir les enjeux économiques et démographiques plus largement pris en compte ainsi que le poids de l'économie touristique dans la vitalité du territoire ou encore la fonction sociale, pédagogique et culturelle de l'agriculture. « *Nous avons la responsabilité de parvenir à un texte le plus abouti possible, explique Daniel Jorcin adjoint au maire de Lanslevillard. Ce travail en partenariat est enrichissant dans la mesure où il met face à face des élus, qui sont avant tout des aménageurs, et le Parc dont le rôle est depuis 40 ans de protéger un espace. Le Parc a accepté de revoir sa copie et le dialogue est bien réel. C'est important car nous devons apprendre à construire ensemble le développement durable du territoire.* »

Aude Ristat



Directeur de la publication :
Philippe Traub

Comité de rédaction :
Elisabeth Berlioz, Dominique Giard,
Philippe Lheureux

Conception et réalisation :
esprit public

Rédaction :
Aude Ristat (esprit public)
et Raphaël Sandraz

Avec la participation de l'équipe
du Parc national de la Vanoise

ISSN : En cours

Imprimé sur papier recyclé.



Mail

Pour nous contacter :

charte@parcnational-vanoise.fr